

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 avril 2019**

Le 25 avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

**Etaient présents avec voix délibérative** : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME - M. Richard JANNIN - M. Régis OLIVIER – Mme Claudine BEAUDOUIN - Mme Patricia DEGAYE qui a reçu procuration de M. Hervé BROCARD – M. Gilbert LANTSOGHT – M. Frédéric LALLEMENT - M. Johnny MOGLIA - M. Philippe DEBOUDT – M. Patrice GRANDJEAN – M. Thierry SENEPART – M. Dany VANDOIS - Mme Geneviève HERMET – M. Jean-Guy NOHA – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Bruno CHEVALIER – Mme Colette LETONDEUR – Mme Séverine LOPPIN – M. François HARANT – M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY qui a reçu procuration de Mme Cécile AMOUR.

**Présents sans voix délibérative** : Mme Nicole BEBEN – M. Hubert PAMART – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Daniel BLOTTIERE.

**Absents excusés** : Mme Evelyne SONNETTE – M. Jacky LEVEQUE – Mme Angélique LAMBERT – Mme Béatrice OLIVIER – M. Henri de BENOIST – M. Hervé BROCARD qui a donné pouvoir à Mme Patricia DEGAYE – Mme Sylvie LANTSOGHT – Mme Micheline RODRIGUE – M. Thierry GERAUDEL – M. Jean-Claude MICHEL – M. Bernard COURTEFOIS – M. Pascal BOULANGER – M. Benoit MANIN – M. Julien DROP – Mme Micheline LADEUILLE – M. François RAHON – M. Jean-Noël DELBART – M. Fabrice BRIQUET – M. Christian BALDUREAUX – Mme Cécile AMOUR qui a donné pouvoir à M. Franck VILLEQUEY – M. Michel BERTRAND – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT – M. Jacques LAURENTZ – M. Luc RODRIGUES – M. Bruno CAILLIEZ – Mme Liane DEHAYE.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. **Délibération 20-2019** : Affectation du résultat 2018 du budget principal.
3. **Délibération 21-2019** : Affectation du résultat 2018 du budget du SPANC.
4. **Délibération 22-2019** : Vote du budget primitif principal 2019.
5. **Délibération 23-2019** : Vote du budget primitif du SPANC 2019.
6. **Délibération 24-2019** : vote du taux des 4 taxes pour 2019.
7. **Délibération 25-2019** : Participation au financement de deux BAFA.
8. **Délibération 26-2019** : Réhabilitation du siège intercommunal – bâtiment technique : choix du prestataire pour le suivi des travaux.

9. **Délibération 27-2019** : Réhabilitation du siège intercommunal – bâtiment technique : choix des entreprises.
10. **Délibération 28-2019** : choix du locataire pour le logement de Vassogne sis 11 rue du Thour à l'étage et remboursement de la caution à l'ancien locataire, Madame MARCOIN.
11. **Délibération 29-2019** : Assainissement Non Collectif : validation de la convention travaux.
12. **Délibération 30-2019** : Réhabilitation des Assainissements Non Collectifs : fin de la convention entre la commune de Sainte-Croix et la Communauté de Communes du Chemin des Dames.
13. **Délibération 31-2019** : Signature d'une convention d'engagement avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne pour la réalisation d'une étude stratégique territoriale.
14. Questions diverses

-----

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

M. Bruno CHEVALIER est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE.**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 11 mars 2019.

**DELIBERATION N° 20-2019  
AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2018 pour le budget de la C.C.C.D. :

**Report au compte R 002 en fonctionnement : 905 460,04 €**

**Affectation en réserve au compte 1068 en recette d'investissement :  
40 800,00 €**

**Report au compte R 001 en investissement : 72 362.50 €**

**Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2018.**

**DELIBERATION N° 21-2019  
AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET DU SPANC.**

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2018 pour le budget du SPANC :

**Report au compte D 002 en fonctionnement : 8 245.44 €**

Report au compte R 001 en investissement : 500,00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2018 du budget du SPANC.

**DELIBERATION N° 22-2019**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019.**

Exposé de M. COFFINET

	<b>BP 2018</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>			
011 Charges à caractère général	447 555.00	275 643.32	409 596.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	468 529.00	419 751.29	469 782.00
014 Atténuations de produits	125 000.00	110 140.34	122 000.00
65 Autres charges de gestion courante	616 001.00	564 212.19	652 507.00
66 Charges financières	56 222.00	56 113.40	54 435.00
67 Charges exceptionnelles	28 100.00	10 688.00	12 500.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00	0.00	5 000.00
022 Dépenses imprévues	68 932.00	0.00	92 500.00
023 Virement à la section d'investissement	451 573.00	0.00	570 204.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 037.00	58 535.24	49 633.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 320 949.00</b>	<b>1 495 083.78</b>	<b>2 438 157.00</b>
<b>Fonctionnement - Recettes</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	795 051.56	795 051.56	905 460.04
013 Atténuations de charges	117 470.00	120 190.75	115 336.00
70 Produits des services, du domaine	52 320.00	51 086.95	52 570.00
73 Impôts et taxes	1 093 293.00	1 158 596.75	1 078 649.00
74 Dotations, subventions et participations	167 498.00	213 907.34	196 208.00
75 Autres produits de gestion courante	77 203.00	77 478.31	80 560.96
77 Libéralités reçues	0.00	6 918.89	1 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 114.00	18 113.27	8 373.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 320 949.56</b>	<b>2 441 343.82</b>	<b>2 438 157.00</b>
<b>Investissements - Dépenses</b>			
20 Immobilisations incorporelles	41 402.00	1 492.71	40 839.00
204 Subventions d'équipement versées	180 095.00	39 229.11	175 608.00
21 Immobilisations corporelles	402 618.00	80 548.54	391 521.00
23 Immobilisations en cours	897 765.00	0.00	963 692.00
16 Emprunts et dettes assimilées	40 400.00	39 258.84	41 900.00
020 Dépenses imprévues	40 328.00	0.00	54 874.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	18 114.00	18 113.27	8 373.00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 620 722.00</b>	<b>178 642.47</b>	<b>1 676 807.00</b>
<b>Investissement - Recettes</b>			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	133 633.01	133 633.01	72 362.50
13 Subventions d'investissement reçues	737 446.00	16 493.72	729 695.50
10 Dotations, fonds divers et réserves	242 933.00	42 343.00	253 812.00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 100.00	0.00	1 100.00
021 Virement de la section de fonctionnement	451 573.00	0.00	570 204.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 037.00	58 535.24	49 633.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 620 722.01</b>	<b>251 004.97</b>	<b>1 676 807.00</b>

## Subventions prévues dans le cadre du budget

Aide aux artisans	32 000.00 €
ADMR Beurieux :	6 306.00 €
ADMR Monthenault :	672.00 €
ADMR Saint-Erme :	1 035.00 €
AMSAM Soissons :	288.00 €
AISNE INIATIVE :	1 381.10 €
CIEMG	1 000.00 €
Coopératives scolaires :	2 685.00 €
Familles rurales Corbeny :	1 500.00 €
Foyer coopératif du collège de Corbeny	885.00 €
Association La Cagna :	1 000.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation :	8 365.70 €
Particuliers – PIG :	5 000.00 €
Particuliers – assainissement :	7 000.00 €

## Détail par service

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	C.C.C.D
Administration-Gestion	0	167 401	0	0	0	167 401	167 401
Charges générales	20 000	100 305	168 828	258 320	188 828	358 625	169 797
Chantier d'insertion	136 214	198 065	14 422	26 000	150 636	224 065	73 429
Equipements sportifs	0	15 000	0	0	0	15 000	15 000
Entretien	0	18 315	0	0	0	18 315	18 315
Action sociale	116 895	192 976	0	0	116 895	192 976	76 081
Plateforme informatique	0	37 042	0	0	0	37 042	37 042
Aide aux artisans	0	1 500	0	32 000	0	33 500	33 500
OPAH - PIG	0	5 000	0	0	0	5 000	5 000
SPANC	0	7 000	0	0	0	7 000	7 000
Habitat	12 561	11 549	1 100	8 700	13 661	20 249	6 589
Indemnités	0	50 695	0	0	0	50 695	50 695
Ordures ménagères	0	475 924	0	0	0	475 924	475 924
Gendarmerie	68 000	61 951	0	43 857	68 000	105 808	37 808
Maison Emploi et Formation	0	8 366	0	0	0	8 366	8 366
GEMAPI	32 000	52 536	0	0	32 000	52 536	20 536
Fibre investissement	0	0	13 200	26 400	13 200	26 400	13 200
Tourisme	130 000	212 194	746 258	1 218 283	876 258	1 430 477	554 220
Amortissements	8 373	49 633	49 633	8 373	58 006	58 006	0
Impôts	947 695	110 000	0	0	947 695	110 000	-837 695
Dotation état	60 959	0	0	0	60 959	0	-60 959
Dépenses imprévues	0	92 500	0	54 874	0	147 374	147 374
Affectation	0	0	40 800	0	40 800	0	-40 800
<b>Sous-total</b>	1 532 697	1 867 953	1 034 241	1 676 807	2 566 937	3 544 760	977 823
Report exercice antérieur	905 460	0	72 363	0	977 823	0	-977 823
Virement de la section de fonct.	0	570 204	570 204	0	570 204	570 204	0
<b>TOTAL</b>	2 438 157	2 438 157	1 676 807	1 676 807	4 114 964	4 114 964	0

## Détail du tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
		report	554 219.00
		Taxe de séjour	120 000.00
<b>Cadre de vie communes</b>	<b>266 479.00</b>		<b>40 059.00</b>
lavoirs	65 232.00	subventions	32 616.00
Fonds de concours communes	138 308.00	FCTVA	7 443.00
dotation embellissement	55 525.00		
Fibre optique	5 414.00		
caue	2 000.00		
<b>Plan touristique</b>	<b>44 000.00</b>		
subventions musées	14 000.00		
subventions entrepreneurs	30 000.00		
<b>Aménagement touristique</b>	<b>93 832.00</b>		<b>7 166.00</b>
aire de camping car + vidange	61 704.00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	1 100.00		
circuit villages disparus vélo	13 028.00	subvention detr	7 166.00
via francigena	3 000.00		
sauvegarde du patrimoine	15 000.00		
<b>Animation</b>	<b>35 000.00</b>		<b>10 000.00</b>
Fête de la musique	25 000.00	subvention	1 000.00
journée du patrimoine	10 000.00	subvention	9 000.00
<b>Communication</b>	<b>18 984.00</b>		<b>0.00</b>
plaquette touristique	7 500.00		
plaquette villages disparus	484.00		
RNR	2 000.00		
AMI (OT Laon)	8 000.00		
Logiciel taxe de séjour	1 000.00		
<b>projet Vauclair</b>	<b>900 142.00</b>		<b>673 207.00</b>
travaux+honoraires	842 000.00	DETR	210 815.00
AMO	58 142.00	DSIL	69 697.00
		PRADET	244 934.00
		FCTVA	147 761.00
<b>siège intercommunal</b>	<b>28 523.00</b>	subventions siège	<b>17 753.00</b>
<b>siège intercommunal mobilier</b>	<b>5 500.00</b>	FCTVA siège	<b>8 073.00</b>
<b>poste chargé de mission</b>	<b>16 228.00</b>		
<b>formation VAE tourisme</b>	<b>1 943.00</b>		
<b>divers (frais inauguration, déplacement , visites)</b>	<b>3 000.00</b>		
<b>taxe additionnelle</b>	<b>12 000.00</b>		
<b>fonds touristique (variable ajustement )</b>	<b>4 846.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 477.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 430 477.00</b>

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 23-2019  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPANC 2019.**

Exposé de M. GIRARD

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
OO2	RESULTAT REPORTE	8 245.44			
22	DEPENSES IMPREVUES	11 898.56	OO2	RESULTATS REPORTEES	0.00
	SAINT THOMAS				
604	SUIVI TRAVAUX	8 772.00	748	AGENCE DE L'EAU	141 192.00
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX	114 530.00			
	AIZELLES				
604	SUIVI TRAVAUX	13 158.00	748	AGENCE EAU	179 022.00
6742	SUBVENTION TRAVAUX	161 541.00	747	CDDL	1 550.00
	CRAONNE				
604	G2C SUIVI TRAVAUX	13 158.00	748	AGENCE EAU	144 000.00
6742	SUBVENTION TRAVAUX	133 722.00	747	CDDL	1 591.00
	CRAONNELLE				
604	ETUDES	20 588.00	748	AGENCE EAU	10 294.00
604	REUNION PUBLIQUE	2 330.00	7068	PARTICULIERS	10 294.00
		<b>487 943.00</b>			<b>487 943.00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
			OO1	RESULTATS REPORTEES	500.00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	500.00			
		<b>500.00</b>			<b>500.00</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 24-2019  
VOTE DU TAUX DES 4 TAXES POUR 2019.**

Exposé de M. COFFINET

**L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :**

**Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :**

<b>Taux de TAXE D'HABITATION</b>	<b>8.59 %</b>
<b>Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI</b>	<b>7.09 %</b>
<b>Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI</b>	<b>10.71 %</b>
<b>Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>	<b>5.65 %</b>

**DELIBERATION N°25-2019  
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE DEUX BAFA**

Exposé de M. COFFINET

Le président propose au conseil communautaire de participer aux frais engagés par :

- Monsieur RAYBAUD Nicolas, résidant à Corbeny
- Monsieur D'HOSE Alex, résidant à Aubigny en Laonnois

pour la formation au BAFA, en leur attribuant 280 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité d'attribuer pour la formation BAFA de base une participation de :**

- **280 € à Monsieur RAYBAUD Nicolas et de procéder au versement sur le compte bancaire de ses parents, Monsieur ou Mme RAYBAUD Michaël.**
- **280 € à Monsieur D'HOSE Alex et de procéder au versement sur le compte bancaire de ses parents M. D'HOSE Lionel ou Madame LELONG Christelle.**

**DELIBERATION N°26-2019  
REHABILITATION DU SIEGE INTERCOMMUNAL – BÂTIMENT  
TECHNIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX  
REHABILITATION**

Exposé de M. DEBOUDT

Le président présente le projet de réhabilitation du préau du siège intercommunal.

Suivi des travaux

Le président propose de confier le suivi des travaux à l'entreprise A2 SPS, à Craonne pour la somme de 3 800.00 € H.T.

La mission comprend :

- Visa
- Direction des travaux
- Assistance aux contrats

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité de confier le suivi des travaux à l'entreprise A2 SPS à Craonne pour la somme de 3 800.00 € H.T.**
- **Autorise le président à signer tout document y afférent.**

**DELIBERATION N°27-2019**  
**REHABILITATION DU SIEGE INTERCOMMUNAL – BÂTIMENT**  
**TECHNIQUE : CHOIX DES ENTREPRISES**

Exposé de M. DEBOUDT

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que le projet de réhabilitation du siège intercommunal a fait l'objet de deux phases. La première concernant l'aménagement de bureaux, l'accueil touristique et la mise aux normes PMR est terminée. Un appel d'offres sous forme de procédure adaptée a été lancé pour la deuxième phase, à savoir la réhabilitation du préau. A l'issue de l'ouverture des plis, le choix s'est porté sur les entreprises suivantes :

LOT	DESCRIPTIF	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	DEMOLITION/GROS ŒUVRE/MACONNERIE/ CHARPENTE/ COUVERTURE DALLAGE/CARRELAGE/ RAVALEMENT	Société LORY CONSTRUCTION 58 bis, rue de Chambry 02000 AULNOIS	56 475,55 euros
2	MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIES/ MENUISERIES INTERIEURES/PLATRERIE/ PEINTURE/NETTOYAGE	Société MENUISERIE EVRARD 2 rue de Saint-Erme 02820 MONTAIGU	19 716,41 euros
3	ELECTRICITE	Société CLIMATELEC 26 rue de Saint-Lambert 02870 FOURDRAIN	5 250,00 euros
4	PLOMBERIE/VMC	Société LOCHERON 2 rue Condillac 02000 LAON	5 921,00 euros
5	VRD/PORTAILS	Société ATP SERVICES 310 rue de Marchais 02840 COUCY LES EPPES	27 660,00 euros

Montant global HT des marchés : 115 022.96 euros  
TVA au taux de 20 % 23 004.59 euros  
Montant global T.T.C. 138 027.55 euros

Monsieur COFFINET précise que la commission a choisi les mieux disant mais qui se trouvent être aussi les moins disant.

Monsieur NOHA demande si l'entreprise ATP service est bien compétente en matière de pose de portail.

M. COFFINET lui répond que le recours aux sous-traitants est autorisé. ATP s'occupe du génie civil, du socle du portail et sous-traite le portail. ATP service est l'entreprise responsable.

M. LANTSOGHT pense qu'il faudra être vigilant avec cette entreprise et M. NOHA est d'accord car elle n'a pas forcément une bonne presse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

- **Confirme à l'unanimité le choix des entreprises retenues pour le marché de réhabilitation du siège intercommunal – bâtiment technique pour un montant total de 115 022.96 € H.T., soit 138 027.55 € T.T.C.**
- **Autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la passation des marchés avec les entreprises retenues, conformément aux montants figurant ci-dessus.**



- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.**

**DELIBERATION N°28-2019  
CHOIX DU LOCATAIRE POUR LE LOGEMENT DE VASSOGNE SIS 11 RUE  
DU THOUR A L'ETAGE ET REMBOURSEMENT DE LA CAUTION A  
L'ANCIEN LOCATAIRE, MADAME MARCOIN.**

Exposé de M. COFFINET

Le Conseil Communautaire,

Considérant la résiliation du contrat de location du logement sis, 11 rue du Thour au 1<sup>er</sup> étage à Vassogne formulée par **Mme MARCOIN Stéphanie**. Prenant acte de la libération de ce logement à la date du 29 avril 2019.

**DECIDE à l'unanimité :**

- **D'autoriser le président à choisir le nouveau locataire.**
- **Le loyer de 314,95 euros sera payable mensuellement.**
  - **ce loyer sera à révision annuelle**
  - **un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera versé par le preneur.**
  - **un bail d'habitation sera réalisé entre la communauté de communes, bailleur, représentée par Monsieur Jean-Paul COFFINET, Président et le preneur.**
- **D'autoriser le président à rembourser la caution à Mme MARCOIN Stéphanie si l'état des lieux ne comporte aucune observation qui nécessiterait une remise en état.**

**DELIBERATION N°29-2019  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : VALIDATION DE LA CONVENTION  
TRAVAUX**

Exposé de M. GIRARD

Le conseil communautaire lors de sa séance du 29 janvier 2018 par délibération n°10/2018 a validé la convention pour l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Pour rappel, le propriétaire est le maître d'ouvrage des travaux, le bureau d'études G2C Ingénierie est chargé du suivi des travaux et la communauté de communes est un intermédiaire entre le propriétaire, l'Agence de l'Eau et le bureau d'études.

Afin de définir le rôle de chacun et de pouvoir verser aux particuliers la subvention de l'agence de l'eau, il était nécessaire de réaliser une convention entre le particulier et la communauté de communes.

Vu les modifications apportées dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et notamment le montant des subventions accordées, il est nécessaire de modifier la convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité d'approuver la convention actualisée pour l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.**
- **Autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions avec les particuliers.**

**DELIBERATION N°30-2019  
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : FIN DE  
LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX ET LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES.**

Exposé de M. GIRARD

Par délibération en date du 18/05/2015 n°36/2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames a accepté qu'une convention soit signée entre la commune de Sainte-Croix et la Communauté de Communes du Chemin des Dames afin de confier la gestion financière et technique de la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif de la commune de Sainte-Croix à la commune de Sainte-Croix.

Par délibération en date du 22/03/2019 n°67-2019 la commune de Sainte-Croix a fait part de son souhait de restituer à la communauté de communes la compétence en matière de réhabilitation des assainissements non collectifs et demande l'annulation de la convention signée.

Le président propose au conseil communautaire d'accéder à la demande de la commune, d'annuler la convention et de reprendre la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » pour la commune de Sainte-Croix.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Annule à l'unanimité la convention relative à la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif signée entre la commune de Sainte-Croix et la Communauté de Communes du Chemin des Dames le 21 mai 2015.**
- **Autorise à l'unanimité le président à signer tout document y afférent.**

**DELIBERATION N°31-2019  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE DE  
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L' AISNE POUR LA REALISATION  
D'UNE ETUDE STRATEGIQUE TERRITORIALE.**

Exposé de M. COFFINET

Les 4 EPCI du territoire du Grand Laonnois (la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, la Communauté de Communes du Pays de la Serre, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, la Communauté de Communes du chemin des Dames) ont candidaté fin 2018 à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional en vue de contractualiser au plan local la politique touristique de la Région.

Assistés de l'office de tourisme du Pays de Laon, les intercommunalités souhaitent mener une mission d'étude touristique sur leur territoire afin de bénéficier d'un éclairage stratégique. Ce travail diagnostique et prospectif sera notamment utile dans la perspective du contrat de rayonnement qui fera suite à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional.

De son côté, l'Agence Aisne Tourisme s'est engagée en 2017 dans un repositionnement de ses missions pour mieux répondre aux demandes d'accompagnement des territoires et des Offices de Tourisme ; et pouvoir assurer la réalisation de missions d'études stratégiques.

L'Agence Aisne Tourisme a proposé aux 4 intercommunalités de réaliser une étude stratégique territoriale comprenant un diagnostic complet, une étude des tendances et un benchmark, et des propositions d'orientations stratégiques.

La mission d'étude stratégique territoriale comprend les points suivants :

- Un diagnostic du territoire qui dresse un bilan et une photographie précise du poids et de l'activité du tourisme du Grand Laonnois ;
- Une synthèse des tendances dans le tourisme et un benchmark
- Une proposition d'orientations stratégiques.

Cette étude sera financée intégralement par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, via l'office de tourisme du Pays de Laon.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention d'engagements pour la réalisation d'une étude stratégique territoriale avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne.**